



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT + - NIVEAU III

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des Techniques de Maquillage Permanent en fonction de la formule choisie parmi celles proposées ci-dessous :

SOURCILS : HAIRSTROKE® ou POWDER® - **ET/OU**

LEVRES : CANDY LIPS® ou CONTOUR & DEGRADE - **ET/OU**

YEUX : POWDER LINER® ou CLASSIC LINER® ou RAS-DE-CILS

Attention, pour valider votre accès à la Formation MAITRISE – Niveau 3 ; il faut pouvoir justifier de la pratique sur les 3 Zones d'au moins une des techniques ci-dessus

D'une durée globale de 21 heures sur 3 journées consécutives, la formation comporte :

- Un module Théorique (1 unité)
- Un module Pratique (3 unités)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE / 1 UNITÉ

UNITÉ 1 : CONSEILS COULEURS ET PIGMENTS

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques en fonction des spécificités des techniques
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques et du type de peau d'un client

MODULES DE FORMATION PRATIQUE / 3 UNITÉS

UNITÉ 2 : ENTRAÎNEMENT À LA RÉALISATION DES TECHNIQUES ENSEIGNÉES

- Dessins sur feuille canson
- Pratique sur peau synthétique

UNITÉ 3 : ACCUEIL DU MODELE / SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION

- Information des contre-indications, explications et recueillement du consentement éclairé
- Prise en compte des remarques du modèle
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage : présentation du tracé retenu, de la couleur choisie
- Recommandations : Soins post maquillage permanent

UNITÉ 4 : PRATIQUE SUR MODELE EN FONCTION DE LA FORMULE CHOISIE PREALABLEMENT PAR LE STAGIAIRE

- Préparation du poste de travail ; Simulation ; Réalisation



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT + - NIVEAU III DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 4 UNITÉS

JOUR 1 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

09h30 – 10h30

Présentation des stagiaires, des académies, de l'équipe pédagogique et du formateur
Présentation de la formation MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT + – NIVEAU III
Vidéo de présentation du groupe MAUD™
Pratique sur peau synthétique (UNITÉ 2)
Dessins sur feuille des techniques enseignées (UNITÉ 2)
Rappels colorimétrie (UNITÉ 1)

10h30 – 13h00

Accueil et gestion du modèle / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)
Pratique sur modèle* par le stagiaire (UNITÉ 4)

13h00 – 14h00

Pause Déjeuner

14h00 – 15h00

Pratique sur peau synthétique (UNITÉ 2)
Dessins sur feuille des techniques enseignées (UNITÉ 2)

15h00 – 17h30

Accueil et gestion du modèle / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)
Pratique sur modèle* par le stagiaire (UNITÉ 4)

JOUR 2 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

09h30 – 10h30

Pratique sur peau synthétique (UNITÉ 2)
Dessins des techniques enseignées (UNITÉ 2)

10h30 – 13h00

Accueil et gestion du modèle / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)
Pratique sur modèle* par le stagiaire (UNITÉ 4)

13h00 – 14h00

Pause Déjeuner

14h00 – 15h00

Pratique sur peau synthétique (UNITÉ 2)
Dessins des techniques enseignées (UNITÉ 2)

15h00 – 17h30

Accueil et gestion du modèle / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)
Pratique sur modèle* par le stagiaire (UNITÉ 4)



JOUR 3 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

09h30 – 10h30

Préparation du poste de travail (UNITÉ 4)
Pratique sur peau synthétique (UNITÉ 2)
Dessins des techniques enseignées (UNITÉ 2)
Rappels colorimétrie (UNITÉ 1)

10h30 – 13h00

Accueil et gestion du modèle / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)
Pratique sur modèle* par le stagiaire (UNITÉ 4)

13h00 – 14h00

Pause Déjeuner

14h00 – 15h00

Pratique sur peau synthétique (UNITÉ 2)
Dessins des techniques enseignées (UNITÉ 2)

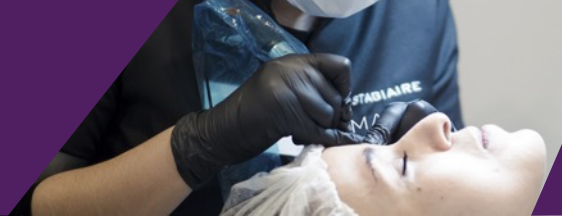
15h00 – 17h15

Accueil et gestion du modèle / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)
Pratique sur modèle* par le stagiaire (UNITÉ 4)
Validation par le formateur pour passage au niveau MAÎTRISE

17h15 – 17h30

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation
Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences
Remise des feuilles de présence individuelles
Délivrance du certificat de fin de formation
Recueil des fiches de satisfactions individuelles

** En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT + - NIVEAU III

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Enrichir et développer les compétences des participants sur les techniques exclusives du Maquillage Permanent – sourcils, yeux, bouche.
- Approfondir les connaissances des stagiaires par des conseils en colorimétrie
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT + – NIVEAU III est accessible à toute personne pouvant justifier de l'obtention de la formation « HYGIENE & SALUBRITE » obligatoire en France depuis le Décret n°2008-149 du 19 février 2008 et ayant suivi la formation MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT - NIVEAU II

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Manon FESAIS : Détentrice d'un CAP Esthétique Cosmétique, d'un BP Esthétique Cosmétique Parfumerie.
Dermo-Praticienne MAUD DERMO ESTHETIC et Formatrice MAUD ACADEMY

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.